

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 1 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le premier du mois de septembre à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le vingt cinq aout deux mille vingt-trois, s'est réuni au SILA - Salle A. Janin en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

7 SEPT. 2023

Déposée en
Préfecture le

5 SEPT. 2023

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avait donné procuration

Viviane MARLE à Samuel DIXNEUF

Etait excusée

Charlotte JULIEN

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

VALORISATION DES DÉCHETS - PRISE DE PARTICIPATION DE GRAND ANNECY À LA SCIC ALPES CONSIGNE - SOUTIEN À LA FILIÈRE DE CONSIGNE DES EMBALLAGES EN VERRE POUR RÉEMPLOI

Dans le cadre de son programme local de prévention, le Grand Anancy s'est engagé à accompagner les usagers du service public pour réduire la quantité de déchets produits sur le territoire.

La société coopérative d'intérêt collectif "Alpes Consignes", créée en avril 2021, porte le projet d'implantation d'une laveuse de contenants en verre et de mise en place d'une filière complète de collecte et de lavage de contenants, en vue de leur réutilisation sur le territoire de trois départements : Isère, Savoie et Haute Savoie. Une étude de faisabilité menée par Alpes Consigne en 2020 a permis d'identifier le gisement de contenants captables, soit 2 880 000 contenants par an sur les trois départements.

Au prorata de la population, on peut estimer à 243 400 le nombre de contenants qui pourraient être concernés par la consigne, soit environ 122 tonnes.

Alpes Consigne constitue ainsi un acteur important de la mise en place de la consigne de verre pour réemploi à destination des particuliers et il s'agit du seul acteur ayant engagé cette activité indépendamment de la production du contenu (jus, yaourts, lait...). Dans les perspectives à moyen terme, Alpes Consigne prévoit également de s'intéresser au réemploi des bouteilles dans les cafés, hôtels et restaurants (CHR), ainsi qu'au lavage et au réemploi d'autres contenants en verre (bocaux, plats) qui viendraient augmenter significativement le volume de verre réemployé.

L'entrée du Grand Annecy au capital de la SCIC Alpes Consigne permettrait de répondre aux enjeux suivants :

- La structuration de la logistique de la consigne du verre : La structuration de la filière de la consigne nécessite la mise en place d'une logistique de la collecte des bouteilles qui vient en complément de la collecte du verre pour recyclage par le Grand Annecy. La mise en place de cette logistique nécessite de réunir tous les acteurs concernés, des producteurs aux utilisateurs en passant par la collectivité, afin de massifier cette collecte.
- Un changement de posture : L'intégration du Grand Annecy lui permet de mieux intégrer les enjeux de la filière en changeant de posture pour être l'un des acteurs qui dialogue avec les autres parties prenantes de la SCIC. Alpes Consigne repose sur une initiative citoyenne dont l'enjeu est d'aller convaincre, d'une part, les entreprises utilisatrices de bouteilles et bocaux de passer au réemploi et, d'autre part, les commerces, acteurs de la collecte, de s'engager.
- Soutenir la consigne pour réemploi sur le territoire du Grand Annecy pourra contribuer à garantir la recherche de l'intérêt général dans la définition des conditions de la mise en place de la consigne. Elle peut également avoir un rôle important de soutien et de garante du projet auprès des acteurs à engager.

Alpes Consigne comprend actuellement 54 sociétaires pour un capital de 167 500 €. Comme dans toute SCIC, chaque sociétaire dispose d'une voix et participe à un collège d'acteurs.

Le sociétariat d'Alpes Consigne est réparti en 6 collèges : fondateurs, investisseurs, producteurs, distributeurs, salariés et bénévoles, et collectivités. Le conseil d'administration est composé actuellement de 11 membres, pouvant être augmenté à 18 membres.

La prise de parts sociales par le Grand Annecy s'inscrit dans le cadre de sa compétence déchets. Cette prise de parts sociales peut également être compatible avec la passation éventuelle de marchés non identifiés à ce jour. Le capital initial de la SCIC s'établissait à 48 100 € qu'Alpes Consigne souhaite faire évoluer pour atteindre un capital de 288 700 € en 2026, et ce afin de faire face aux enjeux d'investissement dans le site de lavage et de mise en place d'une collecte sur les trois départements.

Il est proposé que le Grand Annecy entre au capital de la SCIC Alpes Consigne par la souscription de 100 parts d'un montant unitaire de 100 euros, soit une participation d'un montant total de 10 000 €, ce qui correspond à 6 % du capital actuel et 3,5 % du capital prévisionnel à horizon 2026.

Il convient par ailleurs de désigner un représentant pour le Grand Annecy au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de la SCIC Alpes Consigne.

En conséquence,

LE BUREAU DECIDE :

- de soutenir le développement de la consigne pour réemploi des emballages en verre sur le territoire de l'agglomération sous la forme d'une prise de participation de 10 000 € au capital de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ALPES CONSIGNE – sociétéonyme à capital variable – correspondant à la souscription de 100 parts d'une valeur de 100 € chacune ;
- de désigner Christian ROPHILLE comme représentant du Grand Annecy au sein des différentes instances de gouvernance de la société ;

- d'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à cette souscription et à sa gestion ultérieure.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 24

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.